

tinuer à travailler. Elles ne savent pas alors où trouver de quoi remplacer l'argent qu'elles ont perdu. Si j'ai bien compris, elles n'ont droit à aucune pension. Je me demande s'ils n'y aurait pas moyen de faire quelque chose pour elles. Bien des matins, en rencontrant ces femmes, je me dis que certaines d'entre elles ne devraient pas être ici. Elles devraient être chez elles, à jouir d'un long congé au crépuscule de la vie. Peut-être, pendant que tout le monde est de bonne humeur, pourrions-nous faire quelque chose pour aider ces femmes.

M. l'Orateur: Je crois devoir dire quelques mots, d'abord pour répondre à l'honorable député de Battle-River au sujet du salaire des femmes de ménage. Elles reçoivent deux dollars par jour et je crois qu'elles travaillent quelques heures seulement. Si ce montant est jugé insuffisant, on peut étudier de nouveau la question, ce qui, il peut en être sûr, sera fait.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour remercier nos collègues de Battle-River et de Calgary-Ouest des remarques fort obligeantes qu'ils ont formulées à mon endroit, surtout ce dernier. Bien entendu, il a beaucoup exagéré et, comme il a dit, j'en ai été un peu gêné. Je tiens à ce que la Chambre sache que je suis très reconnaissant aux députés de tous les partis de la collaboration magnifique qu'ils m'ont accordée dans l'exercice de mes très importantes fonctions. Sans cette collaboration, j'aurais certainement eu beaucoup de mal à m'en acquitter. Je ne me souviens pas de tout ce qu'a dit notre collègue de Calgary-Ouest, mais je puis lui assurer, ainsi qu'à tous les députés, que j'obtiendrai un certain nombre d'exemplaires supplémentaires du hansard que je donnerai à mes enfants qui, à leur tour, pourront les transmettre à leurs enfants à eux.

Puisque c'est probablement le dernier soir que siège la Chambre cette session-ci, j'aimerais serrer la main de tous nos collègues, surtout si je songe aux observations fort aimables qu'on m'a adressées et aux applaudissements qui les ont accueillies. A la fin de la session, j'espère que les députés et les journalistes parlementaires se rendront dans mes quartiers, je voudrais simplement leur serrer la main avant la séparation définitive.

(Plus tard)

Le très hon. M. St-Laurent: Ai-je le consentement unanime de la Chambre pour donner le renseignement que je n'étais pas en mesure de fournir, il y a quelques minutes, lors de l'étude des crédits de la Commission du district fédéral?

Des voix: Entendu.

Le très hon. M. St-Laurent: Je m'excuse de n'avoir pas eu alors ces chiffres. Sur les cinq millions de dollars déjà versés à ce fonds de la capitale nationale, \$500,435 ont été dépensés jusqu'à ce jour pour l'achat de terrains dans la zone industrielle et pour l'enlèvement des embranchements et des voies ferrées utilisés pour le transport des marchandises. C'est le montant qui a été dépensé jusqu'ici à même les 5 millions constituant le fonds de la capitale nationale.

Quant au crédit n° 725, de \$1, il s'agit d'autoriser l'affectation des sommes nécessaires au remplacement des voies ferrées; ces dépenses seront naturellement imputées sur le fonds de la capitale nationale, comme le sera également le coût du pont dont le contrat vient d'être accordé.

M. Graydon: Qu'il me soit permis de soulever une autre question au sujet de ce poste du Service législatif. Comme j'ai été un peu découragé des progrès réalisés, après qu'on eût créé des comités en vue d'améliorer le Règlement et la procédure de la Chambre, je tiens à dire qu'il faudrait peut-être tenter un nouvel essai. J'ai désespéré de découvrir une norme dont les comités pourraient s'inspirer pour trouver un moyen de recommander des mesures acceptables en vue d'améliorer la procédure et le Règlement de la Chambre. Mais peut-être ne faut-il pas abandonner la partie. La dernière fois que nous avons eu un comité,—il y a environ un an, je crois,—on a accompli de bonne besogne à cet égard. Nous avons pu nous entendre sur certains points, mais ce n'étaient pas des points importants sur lesquels nous pouvions nous fonder.

Cependant, comme la nouvelle législature compte beaucoup de nouveaux députés, ces derniers doivent éprouver de grandes difficultés à propos de notre Règlement et de notre procédure et être conscients des importantes améliorations qu'on pourrait y apporter. Au cours de conversations intimes, certains députés m'ont exprimé le désir qu'on prenne des dispositions à ce sujet. La question des heures de séance de la Chambre est un des problèmes qui se posent et dont tous, je crois, sont fort mécontents. Une séance débutant à trois heures pour se terminer à onze heures, avec l'interruption de six à huit, est très assommante et très pénible pour la plupart des députés, lorsque la session dure longtemps.

J'ai déjà proposé et je reviens à la charge, même si je ne cache pas les difficultés, nous devrions, d'une façon ou d'une autre, pouvoir commencer nos séances à une heure et les